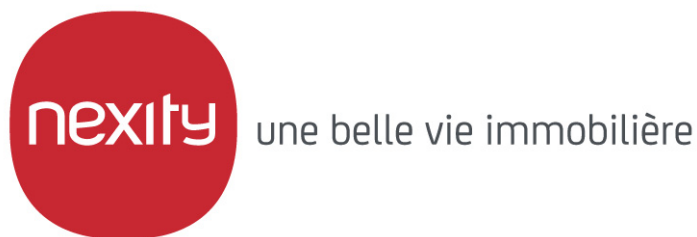


NE PEUT ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.



PROJET D'ÉMISSION OBLIGATAIRE

Paris La Défense, le 18 janvier 2013

Afin de diversifier ses sources de financement, de sécuriser celles-ci sur des maturités de moyen terme, adaptées aux cycles de développement de ses métiers, et de bénéficier des conditions de financement attractives actuellement offertes par les marchés, Nexity a mandaté les banques JP Morgan, Crédit Agricole CIB et Natixis afin de préparer une opération d'émission obligataire à 6 ans auprès d'investisseurs institutionnels français.

En cas de succès de l'opération, les obligations émises feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris.

A cet effet, un prospectus contenant notamment les éléments de mise à jour reproduits ci-dessous fera l'objet d'un visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

« Mise à jour sur les perspectives 2012 du Groupe »

Le Groupe confirme, sur la base des éléments actuellement à sa disposition, ses perspectives en matière de performance financière pour 2012, à savoir d'une part un objectif de chiffre d'affaires consolidé 2012 attendu supérieur à 2,6 milliards d'euros, et d'autre part l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel courant supérieur à 200 millions d'euros hors charges liées au projet Nexity Demain (estimées à 17 millions d'euros).

En matière d'immobilier résidentiel, le Groupe confirme l'objectif indiqué dans son dernier communiqué financier (en date du 24 octobre 2012) de plus de 9.000 réservations nettes de logements neufs en 2012 dans un marché toujours estimé, en l'absence de nouvelles données récentes, à environ 80.000 logements neufs vendus en France par les promoteurs.

Concernant le marché de l'immobilier tertiaire en France, les volumes d'investissements tertiaires en France ne seraient en baisse que de 10% sur un an et la demande placée en Ile-de-France n'enregistrerait qu'un recul limité à un peu plus de 3% sur un an selon les dernières données d'Immostat-IPD. Pour autant, l'anticipation par les investisseurs d'une croissance économique atone alimente les incertitudes pesant sur le marché. Comme cela était déjà relevé à la fin du 3^e trimestre, l'attentisme de certains investisseurs se traduit ainsi par un allongement des délais de placement des nouvelles opérations.

Dans ce contexte, le Groupe a enregistré de nouvelles prises de commandes en immobilier d'entreprise sur le quatrième trimestre 2012 sans pour autant atteindre l'objectif – qui avait été requalifié d' « ambitieux » fin octobre - de 200 millions d'euros de prises de commandes sur l'exercice, en raison essentiellement de décalages de signatures sur 2013. Le portefeuille d'opérations en phase de montage avancé ou de placement dont dispose le Groupe devrait en revanche permettre à ce dernier d'enregistrer une progression de son volume de prises de commandes en immobilier d'entreprises en 2013.

Nouvelles mesures en faveur du logement

Le gouvernement a pris conscience de la baisse de la production de logements, qui atteindra difficilement en 2012 le niveau de 300.000 logements neufs mis en chantier pour un objectif gouvernemental de 500.000. Les mesures prises en fin d'année 2012 (nouveau régime d'incitation fiscale à l'investissement locatif « Duflot », révision des modalités du Prêt à Taux Zéro Renforcé) devraient permettre de maintenir ce niveau de production mais ne pourront pas amorcer une reprise de la production de logements neufs. En conséquence, des mesures sont attendues courant 2013 pour inciter les investisseurs institutionnels (assurance-vie notamment) à revenir sur ce secteur, ce qui pourrait amorcer une reprise en 2014.

Contentieux concernant l'immeuble Basalte

A la suite de l'incendie intervenu sur le chantier de construction de l'immeuble Basalte à la Défense en mars 2011, le client (filiale de la Société Générale) a assigné la filiale ad hoc du Groupe en charge de ladite opération. Sans remettre en cause sa volonté de prendre livraison de l'immeuble une fois celui-ci achevé, la Société Générale demande réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi en raison du retard de livraison de l'opération. Sans que l'aléa attaché par nature à ce type de procédure judiciaire puisse être exclu, le Groupe considère que la procédure initiée par la Société Générale est irrecevable sur la forme et, sur le fond, que ses demandes ne peuvent prospérer à son encontre au regard, entre autres arguments, des circonstances de fait et de l'environnement contractuel de cette opération. Cette demande n'aura pas d'impact sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2012.»

CALENDRIER FINANCIER & INFORMATIONS PRATIQUES

- Activité commerciale et résultats 2012

Mardi 19 février 2013

AVERTISSEMENT

Les données, hypothèses et estimations sur lesquelles la Société a pu raisonnablement se fonder pour déterminer ses objectifs sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier et concurrentiel. En outre, il ne peut pas être exclu que certains risques décrits au chapitre 4 du document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0365 en date du 18 avril 2012 puissent avoir un impact sur les activités du Groupe et la capacité de la Société à réaliser ses objectifs. La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs et ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments.

Ce communiqué est une information et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'une offre au public, et aucun document y afférant ne sera distribué au public, dans une quelconque juridiction.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables. Ce communiqué ne peut en particulier être distribué ou publié, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et dépendances, tout Etat des Etats-Unis d'Amérique et le district de Columbia). Les valeurs mobilières mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act of 1933 tel que modifié (le "Securities Act"), ou du droit de l'un quelconque des Etats des Etats-Unis d'Amérique, et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act ou du droit des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extra-territoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

ACCOMPAGNER TOUTES LES VIES IMMOBILIÈRES, C'EST L'AMBITION DE NEXITY

Pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités, Nexity propose la plus large gamme de conseils et d'expertises, de produits, de services ou de solutions afin de mieux prendre en compte les besoins de nos clients et répondre à toutes leurs préoccupations.

Nos métiers - transaction, gestion, conception, promotion, aménagement, conseil et tous les services associés - sont désormais organisés pour les servir et les accompagner. Premier acteur de référence de notre secteur, nous sommes résolument engagés envers tous nos clients mais aussi vis-à-vis de notre environnement et de toute la société.

Nexity est coté au SRD et au Compartiment B d'Euronext
Membre des Indices : SBF80, SBF120, CACMid60, CAC Mid & Small et CAC All Tradable
Mnemo : NXI - Code Reuters : NXI.PA - Code Bloomberg : NXI FP
Code ISIN : FR0010112524

CONTACTS

Nexity :

Amélie Laroche-Truong - Directrice des relations investisseurs / +33 (0)1 71 12 15 49 - investorrelations@nexity.fr

Blandine Castarède - Directeur de la communication et de la marque / + 33 (0)1 71 12 15 52 - bcastarede@nexity.fr